



Paris, le 9 avril 2009 - n°104/D130

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 23 JANVIER 2009

	page
ORDRE DU JOUR ET LISTE DES PARTICIPANTS.....	3
COMPTE RENDU DES DÉBATS.....	6

L'avis adopté par le Conseil national de l'information statistique au cours de son Assemblée plénière du 23 janvier 2009 est publié dans la collection des Rapports du Cnis (n° 115, mars 2009).

Ce rapport est disponible sur le site du Cnis : <http://www.cnis.fr/>

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE du 23 JANVIER 2009

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

	page
1 - Introduction de Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis	6
2 - Intervention de Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi	7
3 - Présentation des grandes orientations du programme à moyen terme 2009-2013, Jean-Pierre DUPORT	12
3.1 Le bilan du moyen terme 2004-2008	13
3.2 Le programme 2009-2013	14
4 - Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2009-2013 et 2009	15
4.1 Débat général avant d'examiner et de voter l'avis point par point.....	15
4.2 Discussion des amendements de l'avis sur les programmes statistiques 2009-2013 et 2009	17

LISTE DES PARTICIPANTS

Président du Cnis : Christine LAGARDE, ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi

Vice-président : Jean-Pierre DUPORT

Membres du Conseil ou leurs représentants

		<u>Titre d'appartenance et/ou organisme</u>
Christian	AVEROUS	Président de la formation Environnement
Michel	BARGE	DSPES - Direction du Tourisme
Marcel	BELLIOT	Président de la formation Urbanisme, équipement, logement
Maurice	BERNADET	Co-président de la formation Transports, tourisme
Jean Patrick	BERNARD	Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire
Jean-Luc	BIACABE	CCIP
Jean-Pierre	BOMPARD	CFDT
Sébastien	BUSIRIS	Fédération des employés et cadres FO
Caroline	CAVADINI-MALOTAUX	Secrétariat d'État outre mer
Henry	CHEYNEL	Fédération bancaire française

Alain	CHOUGUIAT	CAPEB
Jean-Philippe	COTIS	Directeur général de l'Insee
Gérard	de LAVERNÉE	Medef
Patrick	DUCHATEAU	Fédération française du bâtiment
Denis	DURAND	CGT
Martine	DURAND	OCDE - Personnalité qualifiée
Patricia	FERRAND	CFDT
Marcel	FRESSE	UNAF
Yves	FRÉVILLE	Président de la formation Statistiques régionales et locales
Christian	GARNIER	France Nature Environnement
Pierre-Yves	GEOFFARD	PSE - Paris Jourdan Sciences économiques
Monique	GRESSET	Association 4D - CNVA
Romain	GUERRY	UNIOPSS - Mouvements associatifs
Jean-Luc	HELLER	DGCL Ministère de l'intérieur
Nicolas	LAGRANGE	BFM RADIO
Brahim	LAOUISSET	MEOS - Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports
Philippe	LE CLEZIO	CFDT
Alberto	LOPEZ	Céreq - Personnalité qualifiée
Pierre	LYON-CAEN	SSAE - Personnalité qualifiée
Nasser	MANSOURI-GUILANI	CGT
Bruno	MARTINET	Fédération française des tuiles et briques - Medef
François	MOISAN	Ademe - Personnalité qualifiée
Michel	MONTEIL	CGT FO
Elise	NGUYEN-KWONN	UNAPL
Thierry	NOBLOT	Président de la formation Industrie, IAA, énergie
Jean-Paul	POLLIN	Président de la formation Monnaie, finance, balance des paiements
Hugues	POUZIN	CGI - CCF
Nicolas	PROKOVAS	CGT
Fabrice	PRUVOST	CGT
Pierre	RALLE	CEE
Yvonick	RENARD	Medef FIM
Benoît	ROBIN	CGT FO
Jean-Marie	ROUX	CGT
Edouard	SALUSTRO	Président de l'inter-formation statistiques d'entreprises
Roxane	SILBERMAN	CCDSHS Réseau Quetelet
Jean-Charles	SIMIAND	Co-président de la formation Transports, tourisme
Bruno	TRÉGOUET	SOeS MEEDDAT
François	VINCENT	CFE CGC

Autres participants

Pierre	AUDIBERT	Insee
Jean-Marc	BÉGUIN	Insee
Eliane	BEURIENNE	Cnis
Pascale	CAUDRON	Cnis
Pierre-Olivier	COUSSERAN	Banque de France
Philippe	CUNEO	Secrétaire général du Cnis

Françoise Guy	DUSSERT ENJALBERT	Secrétaire générale adjointe du Cnis DCASPL - Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Denise	GALAMAGA	Cnis
Norbert	HOLCBLAT	Dares
Gérard	KREMER	Banque de France
Sylvie	LAGARDE	Insee
Mathilde	LAMOUREUX	Ministère des affaires étrangères et européennes
Anne	LE BARS	SGAR Rhône Alpes
Jean-Pierre	LE GLÉAU	Insee
Nadine	LEGENDRE	Cnis
Jean-Louis	LHERITIER	Insee
Corinne	MARTINEZ	Cnis
Carla	SAGLIETTI	Conseil économique et social
Béatrice	SÉDILLOT	Dares
Baudouin	SEYS	Drees
Julien	TALBOT	DEPP - Ministère de l'éducation
Catherine	TRÉGOAT	Cnis

Absents excusés

Cédric	AFSA	DEPP - Ministère de l'éducation nationale
Edith	ARCHAMBAULT	Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
François	BERTHELON	CESR Bourgogne
Pierre	BOURGUIGNON	Assemblée nationale
Raoul	BRIET	Président de la formation Emploi, revenus
Eric	BROUSSEAU	Président de la formation Commerce, services
Philippe	CHANTEPIE	DEPS Ministère de la culture
Carole	da SILVA	AFIP
Charles	EL NOUTY	CGPME
Valérie	GINET	CFDT
Jacqueline	GOTTELY-FAYET	Service droits des femmes et égalité
Claire	LEFEBVRE	Douanes - Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
Charles-Éric	LEMAIGNEN	Communauté d'agglomération d'Orléans
Jean-Claude	MERCERON	Sénat
Henri	MERCIER	CRIES Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Francis	PAILLARD	Chambre de métiers de l'Aube
Guy	PAILLLOTIN	Président de la formation Agriculture
Elisabeth	PAULY	Banque de France
Yves	ROBIN	DGCIS - Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi
Hervé	SAINT-SAUVEUR	Chambre de commerce
Jean-Marc	VITTORI	Les Échos

COMPTE RENDU DES DÉBATS

1. Introduction de Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

Madame le Ministre, Madame le Président, nous sommes très honorés de votre présence aujourd'hui à cette assemblée plénière du Conseil national de l'information statistique que vous présidez. Ce n'est pas si souvent que nous avons cet honneur, le dernier ministre qui s'est exprimé devant cette assemblée était Dominique Strauss-Kahn, au siècle dernier. Nous sommes d'autant plus heureux de vous entendre que c'est aujourd'hui un moment important pour le Cnis, à double titre.

C'est en effet d'abord le moment où la nouvelle gouvernance de la statistique publique que vous avez souhaitée va entrer en vigueur puisque le Conseil d'État a examiné les deux projets de décrets d'application, celui créant l'Autorité de la statistique publique et celui refondant le Cnis. Les décrets devraient donc être prochainement signés. C'est également le moment où le Cnis va se prononcer sur le programme de la statistique publique pour la période 2009-2013.

Vous avez souhaité, Madame le Ministre, que l'indépendance professionnelle des statisticiens publics soit inscrite dans la loi. Vous avez également voulu construire un dispositif clairement articulé dans lequel :

- le Cnis continue de jouer son rôle de révélateur de la demande sociale en amont de la définition des programmes de travail ;
- l'Insee et les services statistiques ministériels arrêtent leur programme de travail et l'exécutent ;
- l'Autorité de la statistique publique intervient *ex post* pour juger de la bonne exécution de ces programmes, à la fois du point de vue du respect des bonnes pratiques de la profession mais aussi du point de vue de la pertinence par rapport aux demandes exprimées par le Cnis.

Ce dispositif ternaire est moderne ; il ressemble beaucoup à celui que l'Union européenne vient d'organiser. Il nous appartiendra, à nous tous, de le faire vivre avec l'efficacité que vos services ont su montrer dans le cadre de la présidence française pour obtenir un compromis sur le règlement de la statistique européenne. Ce dispositif correspond d'ailleurs aux orientations que le Cnis avait proposées et qui m'avaient amené, suite à l'évaluation par les pairs, à vous écrire il y a quelques mois.

Du côté du moyen terme, il nous faudra produire toujours plus et toujours plus efficacement défricher de nouveaux domaines, sur la mesure des inégalités ou des effets de la mondialisation par exemple. Il nous faudra être capable de produire une information finement localisée qui réponde aux préoccupations de nos concitoyens sur le développement durable. À ce sujet, j'ai été frappé du succès des manifestations que nous avons organisées autour des statistiques régionales et locales, à Rennes, Paris ou Nantes, manifestations dont Yves Fréville, qui préside la formation Statistiques régionales et locales a été un ardent artisan. J'ai été frappé également de l'intérêt suscité par la Rencontre pour préparer le programme à moyen terme sur le développement durable. Nous avons ici deux vecteurs d'action tout à fait clairs. Il nous faudra également réduire l'écart qui s'est creusé entre la mesure objective des phénomènes et la perception qu'en ont parfois nos concitoyens. Cette réunion doit nous mettre fermement sur les rails comme les rapports de Jacques Freyssinet et de Jean-Baptiste de Foucauld lors du précédent programme à moyen terme l'ont démontré.

Au nom de l'assemblée, Madame le président du Cnis, Madame le ministre, je vous remercie sincèrement de nous consacrer quelques instants d'un emploi du temps que je sais très chargé.

2. Intervention de Christine LAGARDE, Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Mesdames et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les membres du Conseil économique social et environnemental, Mesdames et messieurs les membres du Conseil national de l'information statistique, je suis heureuse de m'adresser à vous pour la dernière fois en tant que présidente du Conseil national de l'information statistique puisque la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 prive, à juste titre, le ministre de l'économie de cette fonction. Je perds ce titre avec une certaine tristesse parce que j'ai beaucoup d'estime pour les statistiques et les statisticiens et que je mesure l'importance de la statistique pour dicter un certain nombre de préconisations qui relèvent du politique. Mais j'estime qu'il était temps que les statistiques soient « sevrées » très officiellement du pouvoir politique. Je n'ai pas abusé de ma situation de présidente au cours des 18 derniers mois.

Statistiquement, les Français sont parfaitement convaincus de l'importance de la statistique si on en juge par leur appétence à commenter les chiffres de la croissance, du chômage, du pouvoir d'achat ou plus récemment de la fécondité.

Permettez-moi de tenter de faire un rapide bilan de l'année 2008 du point de vue de l'activité de la statistique et de dresser quelques orientations pour l'année 2009.

Je reprendrai l'expression des frères Goncourt : « la statistique est la première des sciences inexactes ». Ce sentiment est probablement partagé par un certain nombre de nos concitoyens en matière de mesure du pouvoir d'achat. Ce débat a occupé la fin de l'année 2007 et le début de l'année 2008. C'est la raison pour laquelle j'ai confié dès octobre 2007 à Alain Quinet une mission qui consistait à déterminer si nous avons de bons instruments de mesure et s'il ne fallait pas raffiner l'analyse du pouvoir d'achat compte tenu de l'évolution des modes de vie de nos concitoyens. L'Insee a assuré avec beaucoup de compétences le secrétariat de cette mission. Les conclusions du rapport préconisaient un certain nombre d'indicateurs supplémentaires et la prise en compte en particulier de l'évolution de la disparité des niveaux de vie et des contraintes qui pèsent sur les ménages. Je souhaite remercier l'Insee d'avoir su les intégrer à ses calculs et, plus généralement, saluer les efforts de la statistique publique pour mieux refléter la diversité des situations individuelles. Ceci n'enlève rien à la qualité des indices de prix, salués par les grandes organisations internationales au premier rang desquelles le Fonds Monétaire International. Ces travaux du début de l'année 2008 contribuent au regain de confiance des Français dans les statistiques de prix.

Le deuxième chantier emblématique de l'année 2008 nous emmène au-delà de 2008 : la commission, mise en place à l'initiative du Président de la République et présidée par Joseph Stiglitz, se réunit ce week-end à Paris. Je souhaite saluer les travaux de l'Insee, et remercier particulièrement Jean-Philippe Cotis, son directeur, pour ses travaux mais aussi pour la qualité et l'esprit dans lequel il mène l'institut. Cette commission travaille sur des données nouvelles et sur la mesure du progrès de la société, en prenant mieux en compte l'appréciation par nos concitoyens de la notion de croissance et de son appréciation au regard du bien-être. Ces travaux progressent bien et je me réjouis que vous poursuiviez ce chantier.

Le troisième travail emblématique de l'année 2008 concerne l'aboutissement du recensement rénové de la population française qui a débouché avec la publication au 31 décembre 2008 de la population française par communes qui permettra une actualisation chaque année et, grâce au travail qualitatif mené, un ajustement des politiques publiques de manière beaucoup plus ciblée et beaucoup plus efficace. Les travaux avaient été entamés dès les années 1990, avec un énorme travail de collecte mené dès 2004 en étroite collaboration avec les communes : cet aboutissement est particulièrement bienvenu.

Si on se tourne maintenant vers 2009, je m'étais promis que les 123 décrets d'application nécessaires pour la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'économie seraient au moins devant le Conseil d'État avant la fin de l'année 2008. Cet objectif a été atteint à 80 %, vous voyez que je tiens

particulièrement à la mesure de la performance. Les décrets qui précisent le fonctionnement et de l'Autorité de la statistique publique et du Cnis paraîtront dans les prochains jours, permettant ainsi à la loi de modernisation de l'économie, pour le dispositif concernant la statistique, d'entrer pleinement en vigueur dans des délais très brefs. En janvier 2007, les pairs européens de l'Insee avaient constaté que l'Insee en pratique établit et diffuse les statistiques de façon indépendante, cela n'était contesté par aucun de vos pairs ; en revanche ils avaient souhaité que l'indépendance soit véritablement inscrite dans le droit. C'est maintenant chose faite. Ceci permettra à l'avenir d'éviter les polémiques inutiles et stériles sur tel ou tel chiffre plus ou moins sensible.

La loi de modernisation de l'économie énonce très clairement la mission assurée par le Cnis : il *organise la concertation entre producteurs et utilisateurs de la statistique publique*. Son rôle dans l'élaboration du programme statistique et la coordination des enquêtes est réaffirmé. En revanche, son fonctionnement est appelé à évoluer puisqu'un nouvel organe est créé et que la gouvernance statistique s'apparentera désormais à celle de l'Union européenne. Elle reposera sur trois piliers fondamentaux : la concertation avec les utilisateurs de statistiques, le Cnis y joue un rôle déterminant ; les organismes chargés de produire et de diffuser les statistiques, notamment l'Insee mais aussi les services statistiques ministériels entre lesquels je souhaite une étroite et bonne collaboration ; enfin, une Autorité de la statistique publique qui veillera au respect du code de bonnes pratiques.

Je voudrais dire un mot sur un sujet qui concerne nos agents dont je sais qu'il fait naître certaines inquiétudes et certaines incompréhensions. Je voudrais très clairement les dissiper. Sur la base du rapport relatif à la création d'un centre de statistique à Metz remis au Premier ministre le 2 décembre au terme d'un travail d'analyse réfléchi, Monsieur le Directeur général de l'Insee a annoncé la décision prise par le Premier Ministre de la création d'un centre de nature interministérielle. Cette décision constitue bien évidemment une mesure d'aménagement du territoire et non pas une mesure qui aurait une quelconque visée soit politique soit vexatoire ; elle ne porte nullement atteinte aux missions de l'Insee, au statut de ses agents, à la confiance du gouvernement vis-à-vis de la mission qu'ils remplissent et de la qualité du travail qu'ils effectuent. Les agents doivent également être rassurés quant au fait que l'Insee connaîtra suffisamment de départs en retraite pour ménager des emplois disponibles pour les agents qui ne souhaiteraient pas se rendre à Metz. Je demande en outre à monsieur le directeur général de l'Insee de bien vouloir mettre en place très rapidement une cellule dédiée au reclassement des agents qui rencontreraient des difficultés éventuelles à cet égard. Les modalités de mise en œuvre de cette opération et ses mesures d'accompagnement feront l'objet, sous la conduite du Directeur général de l'Insee, d'un dialogue soutenu avec les organisations syndicales. Je sais qu'elles y sont attachées, j'y suis également très attachée et je sais que monsieur le directeur général de l'Insee l'est également. Je souhaite que ces rencontres puissent commencer dans les meilleurs délais.

Enfin, je souhaite revenir sur les trois axes principaux dans la perspective 2009-2013. Qu'il s'agisse de l'étude des inégalités, des effets de la mondialisation ou du développement durable, nous avons besoin de clarté, d'analyses et de la qualité scientifique de la statistique. L'étude des inégalités alimente ainsi des réflexions, des propositions et des polémiques : ce sujet est déterminant pour la solidité et l'homogénéité de notre corps social. Les conséquences de la mondialisation sont également un sujet déterminant qui produit des effets considérables sur l'économie et sur le tissu social. Ce sujet m'avait passionnée lorsque j'étais ministre délégué au commerce extérieur : j'avais alors missionné Pascal Morand, Directeur général de l'École supérieure de commerce de Paris, pour qu'il étudie les mécanismes de la mondialisation et la position française à cet égard. À la suite de ce rapport, je lui ai demandé d'utiliser un réseau d'universités avec lesquelles l'École supérieure de commerce de Paris est liée pour permettre d'avoir un rendu très international sur les conséquences de la mondialisation et d'appréhender les évolutions de cette mondialisation dans un contexte de crise internationale. Enfin, le développement durable alimente les fantasmes, les angoisses et les espérances. Ce sujet est fondamental et déterminant pour l'avenir de nos sociétés, l'avenir de notre planète mais aussi pour l'avenir de notre économie. Nous avons donc également besoin d'analyses statistiques qui viendront renforcer les travaux engagés dans le cadre du Grenelle de l'environnement et sous-tendre les mises en œuvre de certaines préconisations.

Le Cnis a naturellement le souci d'effectuer l'ensemble de ces travaux sans alourdir la charge pesant sur les répondants. Des efforts ont déjà été accomplis pour utiliser les sources fiscales et douanières : cette utilisation permet à la fois de gagner en précision et en discrétion ce qui est utile en matière de collecte.

À l'ouverture de cette journée, je souhaite évidemment réaffirmer devant vous l'importance que j'attache aux statistiques qui nous permettent de sous-tendre des politiques et des propositions, en particulier dans le domaine économique. Je souhaite également assurer tous les agents des organismes statistiques de la haute estime dans laquelle je les tiens car je sais la compétence avec laquelle ils accomplissent leurs tâches et la confidentialité et la discrétion dans laquelle ils réalisent une mission extrêmement importante et qui n'est pas aussi visible que d'autres. J'ai toujours fonctionné selon le principe selon lequel « ne se fait que ce qui est récompensé et ne se répète que ce qui est mesuré ». Appliqué à la détermination d'une politique économique, ceci signifie que la mesure de ce que l'on fait me paraît déterminante : à cet égard, les statistiques jouent un rôle fondamental.

Jean-Pierre DUPORT

Merci de conforter par votre discours les orientations que nous examinerons ce jour. Merci d'accepter de répondre à quelques questions.

Jean-Pierre BOMPARD

Je crois qu'il est important de ne pas sous-estimer le malaise qui existe au sein de la statistique publique. Il faut donc trouver des formes adéquates pour redonner du sens.

Vous avez ainsi des organismes sous votre responsabilité qui participent à la confusion sur la statistique publique. Je prends l'exemple de l'Institut national de la consommation (INC), organisme public qui explique régulièrement, sur la question des prix, que le travail de l'Insee n'est pas très sérieux. Il faudra clarifier la situation et régler le problème du statut de l'information statistique publique.

Je ne suis d'ailleurs qu'à moitié convaincu au sujet de l'indépendance de la statistique publique. La France a une position originale en Europe puisque certains organismes chez nos partenaires sont indépendants au sens propre du terme, sans être des directions générales du ministère. Le compromis français est acceptable mais n'est pas totalement satisfaisant.

Enfin, nous comprenons parfaitement l'inquiétude des personnels de la statistique publique sur l'opération Metz. Le rapport rédigé par Jean-Philippe Cotis et Jean-Pierre Duport présente toutefois une réelle cohérence et, de notre point de vue, une réelle intelligence sociale, repérable et identifiable. Il faut maintenant trouver les moyens de négociation avec les personnels mais aussi avec la région : la négociation doit donc être interprofessionnelle.

Yvonick RENARD

Madame le Président, nous vous remercions de votre présence effective pour nous accompagner dans cette transition critique dans la vie du Cnis. Si l'Europe a opportunément poussé la France vers une nouvelle architecture de la statistique publique, nous voudrions rappeler, au nom des entreprises, que l'Union Européenne n'a pas toujours été aussi bien inspirée : nous lui reprochons l'appauvrissement du détail dans les suivis conjoncturels et la perte de qualité d'indices essentiels, comme celui de la production industrielle ou de la mesure infra-annuelle des investissements. Le cadre conceptuel de la comptabilité nationale mérite d'être repensé pour répondre aux attentes nouvelles des acteurs du débat macroéconomique et social. Nous craignons que les menaces de simplification drastique qui pèsent sur les échanges, Intrastat, et sur les activités, Prodcop, desservent l'objectif communautaire du marché unique auquel les entreprises sont extrêmement attachées, et notamment les PME, surtout en ces moments de crise profonde. Nous souhaitons que

vosre vigilance soit particulièrement affûtée sur ces aspects microéconomiques comme sur l'affaire du registre européen des groupes de sociétés. La finalité statistique doit y être pleinement respectée : elle est la garantie, dans les traités, de la confiance des opérateurs. C'est un point capital aux yeux des entreprises. Votre vision, madame le Ministre, devrait pouvoir nous rassurer, en s'appuyant sur une concertation renforcée sur ces thèmes sensibles.

Denis DURAND

Je vous remercie de donner la parole aux représentants de la CGT. Madame le Ministre, vous l'avez noté, notre service de statistique publique est reconnu comme l'un des meilleurs du monde. Son indépendance repose sur deux piliers : un dialogue ouvert qui s'est développé de manière constructive, au fil des années, au sein du Cnis, et l'autorité professionnelle dont jouissent les agents de l'Insee et des services statistiques ministériels de l'ensemble des administrations qui contribuent à l'exercice de ce service public.

Aujourd'hui ces deux piliers sont sévèrement ébranlés : le premier par les nouvelles dispositions législatives et réglementaires dont vous avez parlé qui vont introduire des restrictions dans les prérogatives, dans la composition et dans le fonctionnement du Cnis ; le second par la décision autoritaire, prise hier, de procéder à la délocalisation d'une partie de l'administration statistique, contre l'avis unanime des personnels concernés et sans même que leurs représentants et le Comité de défense de la statistique publique aient été autorisés à exposer ici, devant les membres du Cnis, les raisons qui font que cette mesure frappe au cœur la cohérence du système statistique public de notre pays. S'ils avaient pu le faire, vous auriez pu mesurer à quel point les propos que vous avez tenus à ce sujet s'écartent d'une connaissance concrète des conséquences que ces mesures risquent d'avoir. Que comptez-vous faire pour remédier à la crise de confiance que ces événements ne manqueront pas d'aggraver entre d'une part le pouvoir politique et d'autre part les acteurs et usagers du système de statistique public ?

Benoît ROBIN

Nous tenons tout d'abord à saluer la présence du président du Cnis à cette assemblée générale qui nous semble particulièrement importante : nous espérons que ceci constitue la marque de l'intérêt et de l'importance que vous portez à l'appareil statistique et à la statistique publique en général.

Nous avons pris connaissance hier de la décision de création d'un pôle de statistique à Metz. Pour FO, cette décision demeure contestable, tant sur la forme que sur le fond. Le 8 janvier dernier, Jean-Claude Mailly, notre secrétaire général, a adressé un courrier au Premier ministre, attirant l'attention sur les conséquences d'une telle décision et rappelant notre attachement au service public qui constitue un pilier fondamental de notre pacte républicain. Nous réitérons nos inquiétudes face à ce projet. Force est de constater que toutes les étapes de ce projet auront été franchies sans concertation effective jusqu'alors avec les personnels : ceci n'est pas acceptable de notre point de vue. En outre, il importe de veiller à déployer tous les moyens et outils pour renforcer l'indépendance. Il nous semble important d'apporter des réponses claires quant à la portée, l'efficacité, la qualité, la fiabilité des statistiques publiques. Nous tenons à apporter notre soutien aux personnels ; nous jugeons cette décision très gravement. Nous souhaitons donc recueillir votre vision quant aux décisions récemment prises.

Une autre préoccupation porte sur les instances du Cnis et sa gouvernance. Les décrets paraîtront prochainement. Nous avons été amenés à exprimer dans l'instance du Cnis nos préoccupations concernant la modification de la représentation syndicale qui risquerait, au travers de la réduction du nombre de membres pour chacune des représentations à un membre, d'en réduire la capacité d'expertise.

Enfin, vous avez évoqué l'ensemble des controverses sur la mesure des prix et du pouvoir d'achat. Dans le projet à moyen terme, Force Ouvrière tient à soutenir l'initiative visant à instaurer une discussion au sein de la Commission nationale du débat public pour mettre à plat l'ensemble des

éléments controversés avec les usagers et les utilisateurs. La confrontation de ces différents points de vue permettra d'améliorer la mesure par l'appareil statistique public.

Christine LAGARDE

La logique de la loi de modernisation de l'économie et du dispositif qui y figure concernant la statistique est précisément destinée à ce que figurent des fonctions différentes dans des instances différentes, avec le souci de l'indépendance. Je veillerai personnellement à cette indépendance car elle est un gage de la crédibilité du pays. Dans une relation politique, économique et monétaire étroite avec nos partenaires européens et dans une logique d'intégration européenne qui est la seule logique possible dans une économie mondialisée, cette indépendance est nécessaire pour la qualité et l'efficacité. Telles sont les préoccupations qui ont présidé à l'architecture mise en place qui permettra au Cnis et à l'Autorité de la statistique publique de remplir, chacun dans leur domaine, les missions qui leur sont confiées par le texte. Cette réforme ne porte aucunement atteinte ni à la qualité, ni à l'indépendance, ni à la confiance qui en résulte de la part du Gouvernement vis-à-vis de la statistique publique.

Sur les autres instances qui, sous ma tutelle, allèguent de compétences en matière statistique, je partage votre point de vue sur l'INC. Je ne suis pas statisticienne ou même scientifique, mais quand je regarde les comparatifs de prix qui portent sur des fins de séries ou sur les périodes de promotion avec des prix fournis dans le cours normal des affaires, avec des périodes non cohérentes et des articles sensationnels, cela ne me fait pas plus plaisir qu'à vous. Je partage l'appréciation que vous faites de la qualité de certains des travaux publiés par cet organisme. Je m'en suis expliquée avec le président de l'INC et je lui ai demandé de me faire très rapidement des propositions pour restaurer la qualité ou restreindre ce type d'activité pour qu'il ne soit pas porté atteinte à la qualité du travail statistique qui est par ailleurs effectué par la statistique publique et notamment l'Insee. Vous trouverez en moi une alliée en ce qui concerne la qualité des travaux statistiques produits, utilisés et exploités par des agences ou par des instituts qui sont sous ma tutelle.

Je vous remercie de l'appréciation que vous faites des travaux du rapport Duport-Cotis et je vous remercie en particulier d'avoir noté la cohérence, l'intelligence et la construction de ce rapport et le projet qu'il soutient. Je reçois tout à fait vos remarques sur la nécessaire coordination et consultation quant aux travaux qui doivent maintenant commencer : bien entendu, les instances régionales devront y être associées.

Monsieur Renard, sous présidence française dans le cadre des multiples travaux européens en matière statistique, nous avons toujours essayé de demander de la simplification pour éviter que les entreprises ne soient accablées sous le poids des rubriques à renseigner au risque sinon de les priver de temps et de compétence et d'une marge de compétitivité indispensable pour notre économie. Ce souci nous a animés sans remettre en cause la qualité du travail obtenu. Je laisserai à Jean-Philippe Cotis le soin de compléter cette réponse.

Monsieur Durand, vous avez parlé de la notion d'indépendance, du principe de la qualité et de l'efficacité. Dès maintenant, des travaux de concertation et d'écoute particulièrement attentive à chacune des situations individuelles doivent commencer. Je partage ce souci avec Jean-Philippe Cotis : nous examinerons toutes les situations individuelles. Il n'est pas question en l'espèce ni d'un démantèlement ni d'une atteinte à cet objectif d'indépendance et de qualité des services statistiques qui nous paraissent déterminants. C'est faire injure à Metz et à sa région de considérer que le déplacement à Metz constituerait un démantèlement ou une remise en cause. Beaucoup de statisticiens travaillent en région, ce qui est indispensable à la qualité de l'information fournie. Nous disposons aujourd'hui de modes de transmission, d'exploitation et de communication qui ne reposent pas simplement sur le fait de se trouver dans le quartier d'à côté ou dans la rue d'en face. Nous parvenons à fonctionner, à échanger de nombreux fichiers et à travailler en très étroite symbiose et synthèse les uns avec les autres tout en étant séparés par une certaine distance. Je vous rappelle que le Gouvernement a également pour mission d'aménager le territoire et nous ne pouvons donc constamment privilégier Paris au détriment des régions de France.

Monsieur Robin, vous avez également évoqué les questions d'efficacité, de qualité, d'indépendance et d'exigence du dialogue social. Nous sommes extrêmement attachés à ces sujets et nous vérifierons, dans les situations individuelles, que ce dialogue s'avère fructueux et que les agents sont préservés dans leur statut et dans leur mode de fonctionnement.

Jean-Philippe COTIS

À propos des règlements Extrastat et Intrastat, relatifs au commerce extérieur intra et extra communautaires, les autorités européennes et notamment celles qui supervisent les douanes ont eu la préoccupation de réduire la charge des entreprises. Nous étions toutefois parvenus à un point de simplification excessif où nous, statisticiens, ne pouvions plus calculer les exportations et les importations ; il n'était donc plus possible de construire la balance des paiements, le PIB et le taux de croissance. Ceci aurait été plus qu'un problème pour les ministres des finances ! Ces points ont été réglés lors de négociations qui se sont tenues sous la présidence française de l'Union européenne. Nous avons ainsi sauvé notre capacité à produire de bonnes statistiques sans abuser de la patience des entreprises.

Jean-Pierre DUPORT

Merci de nous avoir consacré ce temps, madame le Ministre. Nous y sommes très sensibles.

3. Présentation des grandes orientations du programme à moyen terme 2009-2013, Jean-Pierre DUPORT, Vice-président du Cnis

C'est la première fois que l'assemblée plénière du Cnis se réunit dans cette configuration puisque ses membres ont été renouvelés au cours de l'année 2008 comme le prévoyaient les statuts. Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue et à saluer les nouveaux participants et je salue également Thierry Noblot, nouveau président en 2008 de la formation Industrie - industries agricoles et alimentaires - Énergie ainsi que Pierre-Yves Geoffard, président de la formation Santé, protection sociale.

C'est aussi la dernière fois que nous nous réunissons dans cette configuration puisque, comme vient de nous l'annoncer la Ministre, le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit la statistique publique va fortement évoluer. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir inscrit dans les textes, comme le Cnis le demandait depuis longtemps, l'indépendance professionnelle de la statistique publique. Les nouveaux décrets seront mis en œuvre au 31 mars. À cette date le Cnis actuel sera dissous et son secrétariat aura en charge d'organiser la nomination de l'assemblée plénière du nouveau Cnis. C'est donc la dernière fois que je préside en tant que vice-président du Cnis cette assemblée.

Je tiens à vous remercier tous très chaleureusement pour le travail accompli pendant ces sept années.

Je remercie tout d'abord les membres du bureau qui m'ont aidé à préparer les travaux du Cnis, en particulier les représentants des utilisateurs, organisations syndicales et patronales, représentants des collectivités locales, chercheurs, associations qui ont joué le jeu de la concertation et ont fait l'effort d'étudier les sujets statistiques parfois complexes qui leur ont été présentés.

Je remercie également les producteurs de statistique et le premier d'entre eux, le directeur général de l'Insee, pour leur capacité d'écoute des demandes des utilisateurs.

Je tiens également à remercier les présidents de formation qui ont animé des débats et examiné un très grand nombre d'opérations, reflet de la diversité et de la vitalité de la statistique française. Ils ont utilisé toutes leurs compétences pour dégager des consensus sur des sujets parfois difficiles.

Merci aussi aux présidents des groupes de travail qui nous ont permis d'approfondir les points sur lesquels il est apparu indispensable de préciser les besoins adressés au système statistique public. Je citerai Jacques Freyssinet et le groupe de travail sur les inégalités dont les recommandations structurent une bonne partie des travaux de la statistique sociale comme celui de Jean-Baptiste de Foucauld sur la définition des indicateurs en matière de chômage, d'emploi et de précarité.

J'adresse enfin mes remerciements à Édouard Salustro en saluant le remarquable travail sur les groupes d'entreprises, référence des travaux de la statistique d'entreprises, à Yvon Ollivier qui a présidé les travaux sur la territorialisation des dépenses de l'État, enfin à Maurice Bernadet pour l'inventaire des besoins d'informations sur les transports.

En me tournant maintenant vers l'avenir, je suis très heureux de présider encore aujourd'hui cette assemblée plénière puisqu'elle va dresser, en quelque sorte, le plan de route du nouveau Cnis pour les années 2009-2013.

Cette réunion est particulièrement importante puisque nous devons nous prononcer sur les grandes orientations de la statistique publique pour les cinq années à venir. Nous avons choisi, avec le secrétariat du Cnis, de consacrer l'ensemble de la réunion à la discussion et au vote des avis en insistant particulièrement sur les amendements qui vous ont été transmis en début de semaine.

3.1 Le bilan du moyen terme 2004-2008

Tous les cinq ans, cette réflexion sur le programme à moyen terme est un moment privilégié durant lequel nous prenons du recul par rapport aux travaux annuels des formations. Par une concertation approfondie entre utilisateurs et producteurs, nous tentons de dégager les grandes orientations pour le futur.

Cette concertation s'est déroulée tout au long de l'année 2008 avec tout d'abord le bilan du précédent moyen terme réalisé par Jean Coiffard et Bernard Guibert, présenté au bureau du Cnis puis dans chacune des formations. Il a mis en évidence les nombreux investissements réalisés sur la période et fait apparaître les lacunes à combler et les progrès attendus pour répondre aux nouvelles interrogations en cours. Vous en avez reçu la publication. Je les remercie très sincèrement de la qualité de leur travail qui nous a été très utile pour la préparation du moyen terme.

Ensuite quatre Rencontres ont été organisées :

- deux sur les besoins des acteurs locaux : l'une, en janvier, axée sur les besoins des conseils généraux pour piloter les politiques sociales dont ils ont la charge, l'autre, en septembre, axée sur les territoires dans le contexte de la globalisation et des modifications des modes de vie ;
- en mars, une rencontre sur les perspectives à moyen terme pour les statistiques monétaires et financières ;
- enfin une dernière rencontre en octobre, sur la question du développement durable dans le prolongement du Grenelle de l'environnement.

Puis les formations de printemps ont permis de confronter, thème par thème, la demande des utilisateurs aux premières ébauches de programme transmises par les services producteurs de la statistique.

Enfin des réunions transversales sur le social et les entreprises, en novembre, ont constitué un moment d'ajustement des programmes de travail, en fonction des demandes exprimées lors des formations et des rencontres. Je tiens à remercier encore les présidents, les rapporteurs et toutes les personnalités dont beaucoup sont là aujourd'hui, qui nous ont permis d'organiser des échanges de grande qualité et une bonne écoute des besoins pour ce moyen terme. La participation très nombreuse à ces manifestations est le signe de tout l'intérêt porté aux travaux du Cnis et à son rôle en tant que vecteur d'expression de la demande sociale et instrument de dialogue entre les

producteurs et les utilisateurs. Elle a révélé la demande croissante d'informations de la part des utilisateurs et le besoin d'une grande réactivité du système statistique public aux évolutions rapides de l'environnement économique et social.

Le bilan du moyen terme 2004-2008, tout comme les Rencontres, ont mis en évidence trois types de difficultés. La première concerne l'écart qui se creuse entre la perception subjective des phénomènes économiques et sociaux par l'opinion publique et la mesure objective publiée par la statistique publique. Le débat autour de la hausse des prix est le plus significatif à cet égard. Le Cnis devra jouer son rôle pour contribuer à combler cet écart en organisant le débat et préciser les attentes de la société civile vis-à-vis du système statistique public. La deuxième difficulté relève de la recherche d'un équilibre entre la satisfaction des besoins exprimés et l'allègement de la charge pesant sur les répondants. L'utilisation croissante des sources administratives à des fins statistiques devrait permettre d'avancer vers cet objectif. Enfin nous sommes confrontés à la contradiction entre la nécessaire continuité de l'appareil statistique et la prise en compte des nouvelles demandes. Pour résoudre cette contradiction, deux pistes sont à creuser : d'une part une participation plus active des services producteurs à l'élaboration du programme statistique européen afin de mieux utiliser les opérations fixées dans le cadre européen pour répondre aux demandes nationales ; d'autre part réfléchir aux priorités négatives. C'est une responsabilité du Cnis dont il ne pourra se dispenser sur la période à venir.

C'est dans cet esprit qu'a été préparé avec le bureau du Cnis du 10 décembre et les présidents de formation, l'avis moyen terme dont nous allons débattre maintenant.

3.2 Le programme 2009-2013

Dans le domaine social, la publication des résultats du recensement de la population est très attendue. Il s'agira d'en assurer la déclinaison localisée, dans des conditions de qualité compréhensibles.

Les rapports Freyssinet, de Foucauld et Quinet – portant respectivement sur la mesure de la diversité, la mesure de l'emploi et du chômage et la mesure du pouvoir d'achat – structureront également le moyen terme 2009-2013.

L'observation du mauvais logement devrait par ailleurs constituer un élément important du programme. Une demande sociale extrêmement forte a été exprimée dans cette direction. Il en va de même pour la connaissance des associations et de la production du milieu associatif. Enfin, les thèmes de la formation tout au long de la vie et de la mesure des compétences devront mobiliser le système statistique public.

En ce qui concerne **les statistiques d'entreprises**, la refonte de la statistique structurelle d'entreprises ainsi que le profilage et l'observation des groupes constitueront l'essentiel des travaux. Le thème de la globalisation demeure au centre des préoccupations. L'observation par catégories d'entreprises sera par ailleurs développée, avec un accent mis sur les PME et les entreprises de taille intermédiaire dans le prolongement du groupe présidé par Michel Didier.

Dans le domaine **des statistiques régionales et locales**, les Rencontres 2008 ont mis en évidence la nécessité de disposer d'encore plus d'informations localisées pour la conduite des politiques sociales, d'anticiper les problèmes posés au niveau des territoires par le vieillissement des populations et les nouvelles formes de mobilité mais aussi de mesurer l'impact de la globalisation. Le besoin de cohérence des informations entre elles au moment d'articuler les concepts, les nomenclatures et les indicateurs utilisés à différents niveaux géographiques et par différents types de collectivités territoriales, sera un défi de ce moyen terme.

Le développement durable est par ailleurs un chantier à développer. Avec les impulsions données au niveau international comme avec les engagements du Grenelle de l'environnement et les initiatives locales, la préoccupation du développement durable se renforce et va de pair avec un besoin grandissant d'informations : étude des agrégats destinés à compléter une approche de la croissance par le PIB, suivi des éco-activités, impact sur le pouvoir d'achat des produits biologiques.

Après cette présentation très générale, nous allons maintenant procéder à l'examen et au vote du projet d'avis sur les programmes statistiques à moyen terme. Nous ferons de même pour le projet d'avis 2009. J'aimerais préciser que le projet d'avis 2009 a été volontairement restreint aux opérations importantes effectivement lancées au cours de la première année du moyen terme à venir.

Le Cnis vit dans cette configuration jusqu'au 31 mars. Plusieurs réunions de formation sont prévues avec les services producteurs pour qu'ils puissent présenter leurs enquêtes d'ici la fin du mois de mars. Il appartiendra au nouveau Cnis de revoir une nouvelle configuration des formations dans le cadre des pouvoirs qui lui seront conférés par le nouveau décret.

4. Discussion et vote de l'avis sur les programmes statistiques 2009-2013 et 2009

4.1 Débat général avant d'examiner et de voter l'avis point par point

Denis DURAND

Nous avons présenté quelques amendements au texte. L'importance de l'ordre du jour et l'intérêt des documents soumis à l'assemblée plénière méritent quelques remarques générales. Nous aurons quatre observations positives sur la teneur générale de ce texte et trois observations plus critiques.

Nous sommes satisfaits du fait que l'avis insiste sur les efforts que doit accomplir le système de statistique publique pour accompagner l'élargissement des outils de diffusion des informations statistiques ainsi que le volume des données mises à la disposition par un dialogue accru avec les utilisateurs visant à leur fournir les éléments leur permettant de s'approprier des données, en bénéficiant des explications méthodologiques et de l'accompagnement qu'ils sont en droit d'attendre des services statistiques. Le texte qui nous est présenté témoigne de la prise de conscience de cette nécessité.

Nous sommes également satisfaits de voir que le projet signale la nécessité de renforcer la concertation dans les territoires avec les usagers de la statistique publique. Les CRIES sont cités dans le texte, ce qui est utile et répond à un besoin.

En outre, nous avons apprécié l'insistance très justifiée sur les précautions à prendre dès lors que le SSP est mobilisé pour contribuer à l'évaluation des politiques publiques : ce sujet peut effectivement présenter de grands intérêts mais aussi de grands risques pour l'indépendance et l'orientation générale de la qualité statistique.

Enfin, le projet d'avis signale de manière très explicite la nécessité d'ouvrir un débat public, dans le cadre du Cnis, sur les nomenclatures sociales et le devenir des classifications dans le cadre du processus européen de discussion en cours. Les réflexions doivent effectivement se tenir au sein du Cnis de la façon la plus ouverte possible et sans prendre pour acquis les projets en cours au niveau européen.

Cependant, certains éléments nous paraissent moins satisfaisants.

Ainsi, nous n'avons pas d'objections de principe sur l'utilisation des données administratives pour construire des statistiques mais nous avons l'impression que, dans le texte, ce souci tourne à l'obsession. Il peut entrer en contradiction avec l'intérêt d'un appareil statistique qui repose sur des enquêtes et la pertinence méthodologique de la recherche d'informations par cette voie pour obtenir des données que ne peuvent fournir des fichiers administratifs qui ne sont pas conçus pour construire de l'information statistique. Nous estimons donc que le souci exprimé dans le projet d'avis est exagéré en matière de recours prioritaire aux données administratives, surtout lorsque sont considérées comme sources potentielles des données administratives privées qui ne bénéficient d'aucune garantie scientifique.

Par ailleurs, la loi LME, ses décrets d'application et l'opération de délocalisation créent pour les statistiques publiques un contexte très négatif dont elles n'avaient pas besoin compte tenu des débats actuels sur la confection, la diffusion et l'utilisation des statistiques. Ce projet d'avis nous inquiète car nous percevons dans certains points une tendance à suggérer que certains débats entre le système de statistique public et les forces sociales pourraient avoir lieu dans différentes enceintes et que le Cnis n'est pas forcément le lieu privilégié pour avoir ce débat. Ainsi, dans l'introduction, il est question de faire appel à la Commission des débats publics : si ce débat va à son terme et qu'il est correctement mené, la conclusion à laquelle nous pouvons nous attendre consiste à dire qu'il conviendrait peut-être de créer un Conseil national de l'information statistique dans lequel les forces sociales seraient représentées ! Or, le maintien des principes d'ouverture et de dialogue constructif a permis, selon nous, le succès du Cnis jusqu'à présent. Le Cnis est effectivement une institution un peu exceptionnelle dans le dispositif consultatif institutionnel, nous sommes très inquiets du risque qui pèse sur cette originalité du fait de la normalisation induite par les nouveaux textes qui vont entrer en vigueur.

Enfin, nous retrouvons dans les avis une tendance générale à vouloir faire endosser par les utilisateurs, via le Cnis, la suppression des moyens de certains secteurs du système statistique public au nom de la notion de priorité négative. Nous savons bien que les moyens des services publics ne sont certes pas illimités, surtout avec la crise et des politiques économiques peu favorables au service public, mais il ne revient pas à la représentation des utilisateurs de la statistique publique telle qu'elle s'exprime au Cnis d'entériner *a priori* les restrictions qui pourraient être apportées. Notre rôle est d'attirer l'attention du système statistique public et de ceux qui lui fournissent des moyens sur les besoins qui s'expriment dans la société. Notre rôle n'est en revanche pas de restreindre *a priori* l'expression de ces besoins au nom des contraintes économiques. Ces préoccupations ont motivé la présentation d'une série d'amendements.

Nous adoptons une attitude réservée sur la teneur générale de ce projet d'avis et sur le contexte général dans lequel il s'inscrit.

Benoît ROBIN

Nous tenons, pour Force Ouvrière, à saluer le travail fourni pour élaborer ce programme statistique à moyen terme ainsi que pour dresser le bilan du moyen terme précédent. La méthode utilisée a été très appréciable. Différentes initiatives prises par le secrétariat général, à l'instar des Rencontres, ont concouru à une participation plus importante et à des débats constructifs. Nous tenons à le souligner.

Nous nous trouvons face à un nouvel exercice dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan à moyen terme 2009-2013 : la question de son devenir se pose compte tenu des transformations qui affecteront la statistique publique à partir du 31 mars 2009. Sur l'ensemble des orientations évoquées, il nous semble important de bien clarifier le rôle et le fonctionnement de chacune des instances. De ce point de vue, il nous semble nécessaire de préciser certains éléments de la gouvernance, notamment en ce qui concerne les priorités négatives. Ce n'est pas dans l'enceinte du Cnis qu'il convient d'en discuter. Le Cnis doit élaborer et regarder l'ensemble des besoins et des attentes en matière statistique ; il ne lui appartient en revanche pas de hiérarchiser et de mettre de côté un certain nombre de recherches, à travers les priorités négatives. De même, le programme statistique à moyen terme souligne l'intérêt de recourir aux statistiques privées : nous sommes de ce point de vue pour le

moins réservés car les risques de dérives peuvent être importants et créer une suspicion quant aux résultats.

Alain CHOUGNIAT

Je souhaite saluer les travaux réalisés dans le cadre du groupe consacré aux tailles d'entreprises intermédiaires et PME. Nous avons évoqué l'importance de prendre en compte les entreprises de moins de 20 salariés pour lesquelles la définition européenne est très claire. Nous aurions toutefois souhaité que soient prises en compte ces entreprises dans le programme de moyen terme. Il est important que nous puissions réfléchir à la prise en compte par le SSP de ces entreprises qui représentent 80 % des entreprises en France. Pour mener des actions publiques mais aussi pour l'analyse économique, nous avons besoin de statistiques robustes et pertinentes sur ce type d'entreprises.

Jean-Pierre DUPORT

La volonté d'associer la commission nationale des débats publics ne vise pas à écarter le Cnis et à le priver de son rôle. Le lieu du débat, c'est le Cnis. Je souhaite organiser un débat public sous la garantie scientifique de la Commission nationale du débat public (CNDP), instance indépendante, de manière à assurer une objectivité des débats. Les débats sur les tracés des nouvelles lignes à grande vitesse ou sur le nucléaire ont ainsi été organisés au sein de la CNDP. Je souhaite faire de même pour la statistique publique pour garantir l'objectivité du débat, objectivité qu'on pourrait reprocher au Cnis de ne pas avoir respecté.

Je crois que nous ne pouvons pas échapper à la discussion portant sur nos priorités. Nous ne serions pas d'accord si le directeur général de l'Insee ou le ministre devait renoncer à tel ou tel élément sans consulter le Cnis. Il s'agit, en tant qu'utilisateurs, de souligner l'importance de certains éléments, quitte à devoir abandonner d'autres opérations moins urgentes. Nous ne pouvons effectivement pas ignorer qu'il existe un problème de moyens : le bureau a donc présenté une proposition de priorités négatives car il a estimé qu'il était nécessaire de se poser ce type de questions. Il ne me paraît pas anormal que nous assumions nos responsabilités sans pour autant se mettre à la place du SSP.

Sur les entreprises de moins de vingt salariés, les représentants du monde de l'artisanat ont souvent évoqué cette question au sein du bureau. Je vous propose que cette question soit réexaminée ultérieurement dans le cadre des formations. Sur le rôle et la situation des entreprises de moins de 20 salariés, je propose que nous réexaminions cette proposition dans le cadre des formations car ce point n'a pas échappé aux services statistiques publics.

Jean-Philippe COTIS

L'utilisation des données administratives constitue une voie de progrès pour produire des travaux plus fiables, de plus grande qualité, et avec souvent une plus grande efficacité. Cela ne veut pas dire qu'on fera tout avec les données administratives. Les gains de productivité réalisés grâce à ces données permettront par ailleurs de conduire des travaux d'enquêtes afin d'explorer d'autres voies. Il s'agit donc d'une optimisation de nos moyens pour répondre à la demande sociale vu les contraintes budgétaires. Je ne vois effectivement pas d'antagonisme entre une utilisation accrue des données administratives et l'utilisation des enquêtes.

4.2 Discussion des amendements de l'avis sur les programmes statistiques 2009-2013 et 2009

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose d'examiner le projet de manière détaillée. À défaut de remarques sur les pages introductives, je vous propose de passer aux propositions d'amendements.

a) Thèmes transversaux

Avis n°1 : À la suite de la remise du rapport du directeur général de l'Insee et du vice-président du bureau du Cnis portant sur le projet de création d'un pôle statistique à Metz, le Cnis affirme son attachement à une statistique publique forte et indépendante, garante de la qualité du débat démocratique. Considérant que la période actuelle n'est pas opportune pour engager une telle opération, il sera particulièrement vigilant à ce que la réalisation d'un tel projet n'affaiblisse pas les moyens de la statistique publique demande le retrait du projet. Il pense notamment aux risques de perte de compétences susceptible d'être entraînée par l'opération et à l'affectation de crédits prélevés sur les moyens dont la statistique a impérativement besoin. Il appelle l'attention des pouvoirs publics sur l'importance des conditions qui doivent être remplies pour qu'une telle opération puisse réussir.

Denis DURAND

Le texte de l'amendement porte lui-même l'explication du motif pour lequel nous le soumettons à l'assemblée plénière. Il nous semble positif que le bureau ait choisi de consacrer un avis à cette question de projet de création de pôle à Metz. Nous pensons que le Cnis a ici l'occasion de prendre ses responsabilités. Le projet pose un énorme problème : l'amendement que nous proposons vise à ce que le Cnis demande le retrait du projet, même s'il pourrait nous être objecté que la décision a déjà été prise, depuis hier soir. À cette objection, je répondrai par un extrait de la déclaration du comité de défense de la statistique publique, interlocuteur extérieur au Cnis : « *Le Cnis joue depuis longtemps un rôle d'aiguillon salutaire pour la statistique publique. S'il veut pouvoir tenir ce rôle d'aiguillon et de passerelle entre la société et la statistique, il lui faut dès aujourd'hui s'opposer clairement à ce projet de délocalisation. Sinon, il est à craindre que petit à petit, le Cnis ne se transforme en chambre d'enregistrement des priorités négatives pour reprendre le jargon actuel* ». Le Cnis doit pouvoir dire la vérité aux pouvoirs publics, même si cette vérité peut déplaire.

Jean-Pierre DUPORT

Je ne vous opposerai pas l'argument selon lequel la décision est déjà prise puisqu'il est toujours possible de demander le retrait d'un projet. Nous avons réalisé un rapport avec Jean-Philippe Cotis et nous avons insisté sur la nécessité que soient remplies un certain nombre de conditions pour que cette opération réussisse. Le projet d'avis reprend certains éléments du rapport comme le fait que la période actuelle n'est pas opportune. Le projet d'avis reprend ces préconisations. Je défends donc la rédaction que le bureau du Cnis a proposée car elle me semble équilibrée.

***L'amendement est rejeté par 10 voix pour, 20 voix contre et 6 abstentions.
6 membres refusent de prendre part au vote.***

Avis n°2 : Le Conseil a pris note des avancées permises par la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Elle inscrit dans la loi l'indépendance professionnelle du statisticien selon les évolutions souhaitées de longue date par le Cnis. Elle crée une structure ternaire pour la gouvernance de la statistique publique, articulée autour de l'Autorité de la statistique publique, du service statistique public et du Cnis. La création de l'Autorité de la statistique publique renforcera l'attention qui doit être portée au respect des principes figurant dans le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le Cnis veillera à travailler de concert avec l'Autorité statistique pour exercer pleinement en toute autonomie son rôle, ~~conforté par la loi~~, de promotion de la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique.

Denis DURAND

Cet amendement vient renforcer le texte proposé par le bureau. Il insiste sur le fait que la principale préoccupation du Cnis doit d'être attentif à ce que le SSP puisse exercer son rôle en toute autonomie

vis-à-vis de l'ensemble des institutions avec lesquelles il est en relation, telles que la nouvelle Autorité statistique, les pouvoirs publics ou l'administration statistique. Cette rédaction conforte ce rôle.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous fais une contre-proposition de rédaction. Je suis assez favorable au fait de remplacer « pleinement » par « en toute autonomie » mais souhaite en revanche conserver la mention « conforté par la loi » qui ne me semble pas poser problème. Le fait que la loi, votée par les élus du peuple, conforte le rôle du Cnis ne me paraît pas constituer une mauvaise chose.

Denis DURAND

Nous ne sommes pas totalement convaincus que la loi, dans sa nouvelle rédaction, conforte réellement le rôle du Cnis. Je souhaiterais me rallier à votre proposition mais dans l'état actuel de l'évolution du Cnis, nous ne sommes pas suffisamment rassurés pour abandonner notre proposition.

Jean-Pierre DUPORT

Je regrette que vous n'acceptiez pas la rédaction que je propose. S'il y a un doute sur l'interprétation de la loi, il me semble plus judicieux de dire qu'elle nous conforte.

L'amendement de Denis Durand est rejeté, avec 6 voix pour, les autres membres de l'assemblée plénière votant contre. La rédaction proposée par Jean-Pierre Duport, soit « pour exercer en toute autonomie son rôle conforté par la loi », est adoptée.

Avis n°3 Le Conseil prend note qu'une bonne partie du programme statistique est conditionnée par les demandes européennes. Pour que celles-ci permettent de servir au mieux à la fois les besoins statistiques nationaux et les comparaisons européennes à partir d'indicateurs harmonisés, le Cnis demande que le service statistique public participe activement à l'élaboration du programme statistique européen bien en amont des décisions prises afin de faire valoir les demandes exprimées par les utilisateurs au niveau national. Il tient à être informé dès la genèse des projets européens, avant même qu'ils donnent lieu à la présentation d'enquêtes ~~o l'enquête ne soit présentée pour opportunité~~ devant les formations du Cnis.

Denis DURAND

Il s'agit pour le Cnis de jouer un rôle très actif, non seulement dans la concertation sur l'activité statistique en France mais aussi sur les travaux européens. Ces derniers peuvent être de nature assez diverse ; ils aboutissent souvent à la présentation d'enquêtes mais aussi à des travaux présentant une autre forme. Nous proposons donc une formulation un peu plus générale. Le Cnis est informé des projets européens, à un stade de son fonctionnement qui précède le stade institutionnel où il est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'enquêtes.

Yvonick RENARD

Nous soutenons pleinement l'amendement de Denis Durand, d'autant que les entreprises forment ce vœu depuis longtemps. Nous souhaitons effectivement que la concertation indispensable soit la plus précoce possible.

Roxane SILBERMAN

Au nom des chercheurs, je me félicite que le Cnis demande que le service statistique public participe activement à l'élaboration du programme statistique européen. Cet amendement souligne la participation active du Cnis.

François VINCENT

Je trouve souvent dommageable que nous accusions un retard dans la dynamique européenne et souhaite donc que nous nous emparions de ces questions plus en amont.

Cet amendement est adopté.

Avis n°4 : *Le Conseil a enregistré lors des Rencontres organisées pour préparer le moyen terme 2009-2013 l'importance des nouveaux besoins d'informations statistiques générés par les transformations de la société. Il est conscient que le Service Statistique Public (SSP) ne pourra, avec ses ressources, satisfaire à la fois la totalité de ces nouvelles demandes et continuer à maintenir l'ensemble du système d'information existant. Il s'engage à proposer des priorités dans les demandes adressées au SSP et souhaite à l'inverse que celui-ci lui présente les activités qu'il envisage de supprimer ou de simplifier.*

Denis DURAND

Sur l'avis n°4, le texte initial prévoit des mentions extrêmement fortes et marquées. Ainsi, « *le Cnis s'engage à proposer des priorités* ». Il me semble que cette formulation est très exagérée.

Jean-Pierre DUPORT

Nous avons conscience, lors des discussions du bureau, que nous n'échapperions pas à une discussion pour définir des priorités. Un problème de moyens se pose. Je vous propose de soumettre la proposition d'amendement au vote, sauf si vous souhaitez que nous atténuions un peu les propos plutôt que de les supprimer totalement.

Maurice BERNADET

Je suis personnellement favorable au maintien de l'avis mais je pense qu'il serait judicieux d'ajouter une phrase pour souligner que le Cnis demande, en conséquence du constat d'augmentation des besoins, que les moyens du service statistique public soient adaptés. Ainsi il serait possible d'insérer la phrase suivante : « *Le Cnis souligne la nécessité d'adapter en conséquence les moyens du service statistique public* », entre la première et la deuxième phrase.

François VINCENT

Nous pourrions imaginer que le Cnis et le SSP définissent ensemble des hiérarchies ou un classement plus ou moins prioritaire des demandes pour aboutir à un résultat qui soit accepté d'un commun accord par les deux parties. Je ne voudrais pas qu'il y ait un affrontement dans l'établissement de priorités.

Benoît ROBIN

Il serait également possible de retirer une partie de la phrase. Il se pose d'une part une réelle question de ressources et de moyens et d'autre part une interrogation sur le rôle du Cnis et son positionnement. Il nous semble difficile que le Cnis soit amené de se prononcer sur ce qu'il convient de supprimer, de simplifier ou de retirer dans le cadre des activités. Nous soutenons donc l'amendement proposé par la CGT et proposons sinon de retirer la dernière phrase.

Jean-Pierre DUPORT

Je soumetts l'amendement de la CGT aux votes et si cet amendement est refusé, je vous proposerai ensuite d'adopter la proposition de monsieur Bernadet. Je vous propose de nuancer notre proposition

d'avis en indiquant « *il est conscient que le service statistique public risque, avec ses ressources, de ne pouvoir satisfaire* » et « *il est prêt à proposer* » plutôt que « *il s'engage à proposer* ». Le Cnis souligne la nécessité d'adapter en conséquence les moyens du SSP.

Avec 7 voix favorables, l'amendement de Denis Durand est rejeté, les autres membres de l'assemblée plénière votant contre. La nouvelle formulation qui reprend les propositions de Maurice Bernadet et de Jean-Pierre Duport est adoptée.

Avis n°5: *Le Conseil ~~encourage~~ prend acte de l'effort engagé lors du précédent moyen terme pour utiliser les sources administratives à des fins statistiques et se félicite que l'accès à ces fichiers par le SSP soit maintenant inscrit dans la loi. L'utilisation des systèmes de gestion administrative permet à la fois de réduire la charge de collecte et de répondre à la demande croissante d'informations localisées.*

Le Conseil soutient par ailleurs les travaux méthodologiques entrepris pour coupler les données administratives et les données d'enquêtes afin de suivre les parcours individuels qui permettent de mieux rendre compte de la diversité des situations en matière économique et sociale. Il veillera à ce que ces travaux soient menés dans le respect du code de bonnes pratiques et notamment des règles de confidentialité des données.

Il veillera également à ce que ces fichiers enrichis puissent être transmis aux chercheurs sous réserve d'un avis favorable du comité du secret statistique. Il prend note des difficultés auxquelles se heurtent actuellement les chercheurs pour l'accès à certains de ces fichiers enrichis à partir de sources fiscales.

Sur l'avis n°5, nous avons été saisis de deux propositions d'amendements.

Denis DURAND

L'administration a manifesté un tel enthousiasme dans l'utilisation des sources administratives à des fins statistiques qu'il ne nous semble pas nécessaire d'aller jusqu'à l'encourager. Nous proposons donc de remplacer « encourage » par « prend acte ».

Cet amendement est adopté.

Roxane SILBERMAN

Les chercheurs sont naturellement très friands de l'utilisation des données administratives même s'ils s'inquiètent de la disparition à terme d'un certain nombre d'enquêtes. Ils sont particulièrement demandeurs de ces données administratives lorsqu'elles sont enrichies par d'autres sources. Or ces enrichissements sont sources bien souvent de difficultés d'accès supplémentaires. Je propose donc de rajouter une phrase à cet avis. Je souhaite donc que l'avis insiste sur ce point et je propose de rajouter une phrase en ce sens.

Je saisis cette occasion pour saluer le rôle du Cnis sur la prise en compte de la recherche que les travaux des formations du Cnis associent de plus en plus les chercheurs sur le fond. Le Cnis a également apporté un soutien très important sur les problèmes d'accès aux données pour les chercheurs. La modification qui est intervenue dans le cadre de la loi sur les Archives va désormais faciliter cet accès aux données. Il faudra veiller cependant à la mise en place du dispositif d'accès sécurisé à distance pour lequel n'existe pour l'instant qu'un pilote. Il faudra veiller également à lever les difficultés auxquelles les chercheurs se heurtent en matière de données fiscales si l'on veut que ce dispositif soit pleinement efficace.

Plus de la moitié des projets déposés par les chercheurs dans le cadre du pilote d'accès sécurisé ont sollicité l'accès à des fichiers enrichis à partir de sources fiscales sans succès. Nous souhaitons donc que le Cnis se prononce sur cette question dans le cadre de cet amendement.

Les chercheurs s'inquiètent de la disparition à terme d'un certain nombre d'enquêtes, même s'ils sont très friands de l'utilisation des données administratives. Je propose donc de rajouter une phrase à cet avis. Les chercheurs sont demandeurs de ces données, surtout lorsqu'elles sont enrichies mais se heurtent encore parfois à certaines difficultés pour y accéder.

De manière générale, les travaux du Cnis associent de plus en plus les chercheurs sur le fond. Les avis transversaux et ceux des formations soulignent ce rôle bien plus que précédemment. Le Cnis a également apporté un soutien très important sur les problèmes d'accès aux données pour les chercheurs. Un cadre juridique permet désormais cet accès aux données. Il subsiste toutefois certaines difficultés notamment sur le devenir du pilote sur l'accès sécurisé aux données confidentielles.

À l'occasion de la mise en place de ce pilote, l'Insee nous a sollicités pour que les chercheurs présentent quelques projets afin de le tester. Plus de la moitié des projets déposés sollicitent l'accès à des fichiers enrichis à partir de sources fiscales mais les difficultés demeurent. Nous souhaitons donc que le Cnis se prononce sur cette question et adopte cet amendement.

Alberto LOPEZ

Je siége pour la première fois en tant que personne qualifiée dans cette assemblée. Je soutiens cet amendement. Un des problèmes de circulation des fichiers issus de sources administratives s'applique au monde de la recherche académique mais aussi parfois à la frange du système statistique public qui n'est pas SSM. Il me semble donc utile d'étudier les moyens pour définir ce qui peut circuler. Je propose donc d'étendre l'amendement non seulement aux chercheurs mais aussi à l'ensemble du système statistique public. Ma proposition est la suivante : « *transmis aux chercheurs et à l'ensemble du système statistique public* ».

René SÈVE

Je souhaiterais simplement ajouter « notamment » dans la phrase « *la diversité des situations **notamment** en matière économique et sociale* » afin de rendre compte de la diversité des études qui ne sont pas exclusivement consacrées à la matière économique et sociale.

Gérard de LAVERNÉE

Je suis tout à fait d'accord avec l'esprit de l'amendement sur le principe mais pense qu'il mériterait d'être élargi. Je souhaite que ces fichiers enrichis puissent également être transmis à l'ensemble des utilisateurs ou des demandeurs. La proposition est la suivante : « *ces fichiers **ainsi** enrichis puissent être transmis aux **utilisateurs** sous réserve d'un avis favorable du comité du secret statistique. Il prend note des difficultés auxquelles se heurtent actuellement les **utilisateurs** pour l'accès à certains de ces fichiers* ».

Philippe CUNEO

Sur l'accès aux fichiers aux utilisateurs, il faut alors prendre en compte le fait que tout n'est pas possible, selon la nature des données. Je vous propose donc de prévoir que ces fichiers enrichis soient transmis « *le plus largement possible dans le respect des règles* ». Il faut néanmoins que la dernière phrase ne mentionne que les chercheurs puisqu'il s'agit de fichiers enrichis de sources fiscales.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose de prévoir la mention suivante : « *puissent être transmis aux chercheurs et à d'autres utilisateurs* ». La formulation relative à l'ensemble des utilisateurs me semble un peu générale et nous n'allons pas inonder le comité de demandes.

Gérard de LAVERNEE

Je ne comprends pas pourquoi vous refusez de mentionner les autres utilisateurs dans la dernière phrase. Il faut maintenir la symétrie dans la rédaction des deux phrases.

Philippe CUNEO

Je défends une démarche pragmatique et progressive selon laquelle il me paraît, en l'état actuel des négociations que nous avons avec l'administration fiscale, hors de question d'étendre l'accès aux sources fiscales à d'autres utilisateurs que les chercheurs. Dans le contexte européen, seuls les chercheurs peuvent avoir accès à ces informations individuelles. Nous adoptons donc une approche positive qui s'appuie sur le contexte européen.

Monsieur BERNARDET

Je ne vois pas l'utilité de cette dernière phrase si le Cnis se contente de « *prendre note des difficultés* ». Il vaudrait mieux dire que le Cnis regrette les difficultés ou qu'il souhaite que ces difficultés soient aplanies. Le verbe utilisé actuellement me semble faire perdre tout intérêt à cette dernière phrase.

Jean-Marc BÉGUIN

Le Cnis souhaite que l'accès aux données fiscales puisse être accordé aux chercheurs, ce que ne reflète pas le texte proposé. Nous sommes actuellement en négociation avec l'administration fiscale qui est prête à accepter. La loi doit permettre cet accès.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose donc une nouvelle rédaction. Nous intégrons « *notamment* » à la troisième ligne du deuxième alinéa, suivant la proposition de René Sève, puis « *ainsi enrichis puissent être transmis aux chercheurs et à certains utilisateurs* » et nous conservons la dernière phrase inchangée.

L'amendement est adopté.

Avis n°7 : Le Conseil enregistre avec satisfaction les progrès décisifs apportés au cours du précédent moyen terme par la diffusion généralisée et gratuite via internet d'une part croissante de la production statistique. Il presse tous les services producteurs de parachever ce mouvement tout en veillant à préserver la qualité des analyses et des aides méthodologiques mises à la disposition des utilisateurs.

Le Cnis note également que le SSP produit des indicateurs selon des méthodes de plus en plus complexes et difficiles à comprendre par les usagers. Il demande que la diffusion de ces indicateurs soit accompagnée des explicitations nécessaires (rôle des indicateurs, ordre de grandeur des aléas, métadonnées et glossaires, clarification des publications...). Il demande que ces efforts portent en priorité sur les chiffres du chômage et du pouvoir d'achat selon les recommandations des rapports Foucauld et Quinet.

Enfin il souhaite qu'une attention toute particulière soit apportée à l'accompagnement des utilisateurs lors de la diffusion des résultats du recensement selon la nouvelle méthode.

Denis DURAND

L'avis n°7 souligne la satisfaction que constitue la mise à disposition de l'information statistique via internet. Notre amendement consiste à soutenir le sens général de l'avis, en soulignant que les administrations qui élargissent l'accès des utilisateurs à des données détaillées ont tout intérêt à le faire en accompagnant ces données de modes d'emploi nécessaires à leur utilisation. Il faut effectivement disposer d'une méthodologie pour utiliser ces nouvelles données mises à disposition.

L'amendement ainsi corrigé est adopté.

*Avis n°8 : Le Conseil se félicite de la modification par la loi « Archives » de la loi du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Il souhaite que le service statistique public saisisse cette opportunité pour **faciliter l'accès des chercheurs aux données plus détaillées** dont ils ont besoin. Il suivra à cet effet avec attention la mise en œuvre par l'Insee d'une expérience pilote de **centre d'accès sécurisé**. Il souhaite être informé du résultat de cette expérience et des conditions de sa généralisation.*

Il souhaite également que cette modification de la loi soit saisie pour réfléchir avec le comité du secret statistique et la Cnil à la possibilité d'avancer dans la voie d'un service public d'échantillonnage permettant la réalisation d'enquêtes sur échantillon aléatoire notamment par la recherche.

Roxane SILBERMAN

Nous nous félicitons de la modification de la loi « Archives » qui ouvre la possibilité pour les chercheurs, par dérogation, d'accéder à un certain nombre de données détaillées et nous souhaitons effectivement que le Cnis suive la mise en place de l'accès sécurisé à distance.

La phrase que nous proposons de rajouter concerne un développement rendu possible par le nouveau cadre juridique qu'il importe d'appuyer. La France fait encore beaucoup d'enquêtes par quotas. Des chercheurs participent à des enquêtes européennes conduites par des universitaires dans d'autres pays. Certaines de ces enquêtes ont vocation à devenir des infrastructures européennes de recherche et sont inscrites dans la feuille de route française sur les infrastructures nationales. Il est particulièrement important de pouvoir faire des enquêtes recherches sur échantillon aléatoire et non plus sur quotas. Nous souhaitons donc que le Cnis appuie une demande de service d'échantillonnage permettant la réalisation d'enquêtes sur échantillon aléatoire pour la recherche.

Gérard de LAVERNÉE

D'autres utilisateurs et demandeurs des organisations professionnelles ou syndicales peuvent faire une recherche sur un sujet économique et social. Je propose donc qu'on ajoute, en plus des chercheurs, « *les utilisateurs qui en feraient la demande* ».

Philippe CUNEO

La définition des chercheurs est effectivement très complexe mais il existe une notion de « reconnaissance par les pairs ». Quand des accès privilégiés sont accordés à des chercheurs, des comités, notamment les comités consultatifs pour les données en sciences humaines et sociales, sont constitués d'experts qui, en cas de doute, donnent un label recherche à un certain nombre de demandes et d'études. En l'espèce, la nouvelle formation pour les données ménages du comité du secret aura à définir la manière dont elle prend ses décisions, en toute transparence. La notion de chercheurs est complexe mais il ne convient pas de distinguer les chercheurs privés et publics. Chaque commission devra préciser ce terme, en se basant sur la reconnaissance par les pairs.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose de conserver l'éclairage de notre débat sur la définition du chercheur. L'objectif de l'élargissement prévu par la loi « Archives » est de permettre aux personnes qui mènent un travail scientifique d'accéder à certaines données détaillées et personnalisées.

Personne ne conteste la qualité de chercheurs aux chercheurs des entreprises privées. Limiter cette notion aux personnes qui mènent des travaux scientifiques me semble raisonnable car la loi ne souhaite pas permettre l'accès de tous aux données individuelles. La Cnil veille au respect de ce point.

Je vous propose donc de conserver la rédaction proposée, en précisant que les chercheurs sont publics et privés.

Roxane SILBERMAN

Sur la notion de chercheurs, au niveau européen, il n'existe pas de distinction entre privé et public. La reconnaissance de la qualité de chercheur provient effectivement des pairs. La question est ensuite celle des procédures. Je crois qu'aujourd'hui, il n'y a plus guère de difficultés sur ce point tant au niveau national qu'au niveau européen. Dans la majorité des cas, on s'appuie sur le cadre institutionnel : les chercheurs sont ceux qui sont soumis à des procédures de reconnaissance et d'évaluation par les pairs dans le cadre de leurs institutions (universités, centres de recherche ou des revues scientifiques). Les gouvernements ont une liste des institutions qu'ils considèrent comme des institutions de recherche. En cas de difficulté, on recourt à une procédure *ad hoc* et à des conseils scientifiques pour une évaluation par les pairs.

Jean-Pierre LE GLÉAU

Je rappelle que la loi dit que les échantillons de personnes peuvent être donnés via le comité du secret statistique mais uniquement à des fins de statistique publique ou de recherche scientifique ou historique. À partir du moment où l'amendement proposé s'inscrit dans le cadre de la modification de la loi « Archives », il ne peut donc s'adresser qu'aux chercheurs.

Yvonick RENARD

La notion de service public d'échantillonnage ne doit pas prêter à confusion.

Pierre RALLE

Je souhaite soutenir la proposition. Dans le monde de la recherche actuelle et dans un environnement européen concurrentiel, le fait de pouvoir disposer d'enquêtes aléatoires donne un avantage compétitif. L'aspect public de l'échantillonnage est important dans le contexte spécifique français où l'Insee a un monopole : il ne semble pas souhaitable, dans ce contexte, qu'il y ait des méthodes de tirage aléatoire qui viendraient concurrencer celle de l'Insee.

Jean-Pierre DUPORT

La notion de service public d'échantillonnage doit être bien interprétée : nous ne souhaitons pas créer un institut national de l'échantillonnage.

Cet amendement est adopté.

Avis n°9 : Suite aux rapports Langlais et Morange sur le secteur associatif, le Conseil demande au SSP d'améliorer la connaissance des associations, y compris les associations de bénévoles, pour

permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif. Il souhaite que la mesure du travail bénévole soit améliorée comme le recommande l'Organisation Internationale du Travail. Une périodicité régulière de ces travaux et des statistiques harmonisées de l'économie sociale devraient permettre une analyse étayée de l'évolution du tissu associatif.

Monique GRESSET

Le conseil national de la vie associative (CNVA) apprécie que le Cnis demande au service statistique public d'améliorer la connaissance du secteur associatif et son évolution, à la suite des rapports Langlais et Morange. Il se félicite de la première publication de statistiques harmonisées de l'économie sociale dont les associations et demande que les travaux sur les comptes satellites des institutions sans but lucratif se poursuivent. Il prend acte de la recommandation de la conférence internationale des statisticiens pour mesurer le travail bénévole.

Le sens de cet amendement est de défendre la connaissance des associations en tant que secteur particulier.

L'amendement est adopté.

Statistiques sociales

Avis n°2 :

Caroline CAVADINI-MALOTAUX

Je souhaite souligner l'intérêt de l'outre-mer pour ce sujet. Je vous propose donc de rajouter une mention. « *Le Cnis suivra avec attention leur mise en œuvre qui permettra de mieux rendre compte de la diversité des personnes et des groupes dans la société française, **de métropole et d'outre-mer*** ».

Jean-Pierre DUPORT

Je suis favorable à l'outre-mer mais ne souhaite pas accepter cet amendement puisque la notion de société française recouvre toutes les composantes de cette société. La diversité des groupes sociaux comprend la diversité des groupes sociaux sur l'ensemble du territoire de la République.

Avis n°4: L'harmonisation au niveau européen et international des nomenclatures sociales (nomenclature de profession, de catégories socioprofessionnelles, de formation et de certification professionnelle) est un enjeu fort du moyen terme 2009-2013. Le Cnis demande **qu'une réflexion soit approfondie sur l'articulation des nomenclatures sociales française, européenne et internationale.** Il souhaite que les implications éventuelles de cette réflexion sur les nomenclatures utilisées en France, notamment celle sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) fasse l'objet d'un débat public.

Le Conseil a noté en particulier la participation de l'Insee au test du **projet de nomenclature socio-économique européenne (Esec)**, lancé par Eurostat et notamment l'avancée des travaux d'experts en lien avec la Commission nationale de la certification professionnelle pour l'harmonisation européenne des certifications. Le Conseil note également que des travaux approfondis au niveau européen ont été menés par des réseaux de chercheurs sur ce projet de nomenclature et sur son articulation avec les nomenclatures nationales, dont la nomenclature française. Il demande que l'état de ces réflexions soit présenté dès 2009 lors d'une inter formation Statistiques sociales et que soit envisagée la possibilité d'organiser sur ce moyen terme une

réunion de la formation de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales (Cnnes) relatives aux variables sociales.

Roxane SILBERMAN

La réflexion sur le projet de nomenclature socio économique européenne est ancienne et a suscité de très nombreux travaux de chercheurs en Europe et en France ; plusieurs journées d'études ont notamment été consacrées à ce thème. Il me semble donc utile que leurs travaux soient associés à cette réflexion.

Cet exemple illustre à mon sens le manque de pro-activité de la France dans la réflexion pour l'harmonisation des nomenclatures. Une coopération renforcée dès le départ avec les chercheurs à ce sujet permettrait de mieux contribuer aux réflexions européennes.

François VINCENT

J'avais interpellé le directeur d'Eurostat sur l'appel d'offres lancé au niveau européen par la Direction générale emploi et affaires sociales alors que cette direction aurait dû saisir Eurostat sur un tel sujet. Indépendamment des dysfonctionnements qui peuvent exister au sein même de la Commission européenne, j'encourage les chercheurs à répondre aux appels d'offres et l'institut statistique à interpellé Eurostat. J'appuie donc l'amendement et je pense même qu'il faudrait aller plus loin.

Benoît ROBIN

Nous sommes sensibles au sujet abordé dans ce paragraphe. Nous sommes globalement favorables à l'ensemble des amendements mais je souhaite disposer de certaines précisions quant à l'apport précis, au regard des orientations à moyen terme, que peut constituer cette phrase.

Roxane SILBERMAN

Les chercheurs ont mené des tests assez précis sur l'impact de cette nomenclature en comparaison internationale. Si les travaux lancés par Eurostat sont présentés dans une inter formation spéciale, il serait utile que les travaux réalisés par les chercheurs soient également présentés.

Sylvie LAGARDE

Un appel d'offres en cours a été lancé par Eurostat auprès des instituts de statistiques. L'Insee a répondu à cet appel d'offres et les travaux sont en cours. L'Insee répondra à cet appel d'offres au mois de juin, en précisant la manière dont la nomenclature Esec peut poser question au niveau statistique et implémentation dans les enquêtes. Après les premiers travaux des chercheurs, les statisticiens sont maintenant très impliqués dans les travaux européens sur les nomenclatures.

Jean-Pierre DUPORT

Je suis sensible à l'argument de Benoît Robin et vous propose donc une modification en indiquant que « *le Conseil se félicite également que des travaux approfondis soient menés par des réseaux de chercheurs* » ce qui donnerait un sentiment plus positif que le verbe « noter ».

L'amendement modifié est adopté.

Avis n°5 : Le Conseil note que les services statistiques publics sont de plus en plus sollicités pour construire des dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques. Il prend note de la diversité des dispositifs d'évaluation mis en place.

- Il rappelle d'une part que les questions éthiques soulevées par la « méthode de l'échantillonnage aléatoire » doivent être prises en compte avec toute la rigueur et la transparence nécessaire et souhaite être tenu informé des expériences en cours associant dispositif statistique et travaux de recherche qui permettront de dégager une méthodologie rigoureuse.

- ~~Il encourage d'autre part l'utilisation des panels administratifs couplés si nécessaire à des enquêtes à des fins d'évaluation et rappelle que seul le suivi, dans la durée, des individus ayant bénéficié des mesures d'accompagnement par rapport à un échantillon témoin permettra d'en repérer l'impact complet avec une attention particulière aux effets de sélection.~~

- Il insiste sur la nécessaire indépendance professionnelle dont doit bénéficier le statisticien public pour pouvoir contribuer à une évaluation de qualité et rappelle que les résultats produits par le SSP doivent être largement diffusés selon des modalités de sa responsabilité.

Il demande que le débat se poursuive au sein du Cnis tout au long de la période 2009-2013 afin que soient dégagées les bonnes pratiques mises en œuvre par les services statistiques publics dans leur participation aux dispositifs d'évaluation. Il informera la nouvelle Autorité de la statistique publique des conclusions de ses travaux.

Denis DURAND

Cet avis me semble important : il rappelle les précautions à prendre en matière de construction de dispositifs d'observations et de suivi des politiques sociales publiques.

Notre amendement consiste à supprimer le deuxième item de l'énumération pour laisser toute sa force à l'avis, en insistant sur les précautions à prendre quand des travaux sont engagés et en évitant de survaloriser l'idée que seul le suivi dans la durée des individus, par rapport à un échantillon témoin, permet de repérer les impacts des politiques. Le cœur du problème méthodologique, et même éthique, posé par ce type d'investigations, porte précisément sur ce point. La responsabilité du Cnis est d'abord d'insister sur les précautions à prendre en la matière.

Jean-Pierre DUPORT

J'ai l'impression que nous revenons sur des anciens débats relatifs aux trajectoires. Je comprends cette position et suis prêt à accepter la suppression du mot « seul » car l'affirmation est peut-être un peu forte. Je maintiens cependant que le suivi des trajectoires me paraît favorable.

Roxane SILBERMAN

Du point de vue méthodologique, ces suivis sont importants. Les questions éthiques sont prises très au sérieux par les chercheurs et nous sommes satisfaits que l'avis comprenne un passage relatif à ce point.

Alberto LOPEZ

Je souhaite réagir sur le mot « complet » qui me semble présomptueux puisque les techniques d'expérimentation aléatoires permettent effectivement de repérer l'impact sur les bénéficiaires mais pas forcément au niveau macro économique.

Philippe CUNEO

Les mots « complet » et « seul » peuvent effectivement paraître excessifs mais il semblait important de montrer que nous souhaitons prendre en compte, en considérant une population témoin, l'ensemble des impacts. Je souhaite donc conserver le mot « complet » même s'il n'est pas parfait, afin de faire passer le message de ce paragraphe, à savoir que les bonnes évaluations doivent

prendre en considération tous les effets, directs et indirects. Pour appréhender tous les effets, il faut disposer d'une population témoin.

Alberto LOPEZ

Il serait alors possible d'indiquer qu'il s'agit de l'impact complet « auprès des individus », pour montrer qu'il reste à voir l'impact macro économique.

L'amendement proposé par Denis Durand est rejeté. Jean-Pierre Duport propose une nouvelle rédaction (cf l'avis adopté). Dans cette nouvelle formulation, l'avis n°5 est adopté.

Avis n°6 : Projets internationaux sur la formation tout au long de la vie et l'évaluation des compétences

Roxane SILBERMAN

Je propose de rajouter un alinéa afin de souligner que les chercheurs soutiennent toutes les enquêtes qui participent à des systèmes européens.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose de retirer la proposition d'amendement et nous indiquons, dans le compte rendu de la réunion, que les enquêtes sont très attendues par les chercheurs pour réaliser les comparaisons européennes.

Cet amendement est retiré.

Avis n°9 : Afin de disposer d'une information structurelle de qualité sur la consommation des différentes catégories de ménages, le Conseil réaffirme son soutien à une enquête « Budget de Famille » à périodicité au moins quinquennale. ~~Il encourage par ailleurs les travaux méthodologiques visant à compléter ces enquêtes par la mobilisation d'autres données, y compris privées, existantes.~~

Denis DURAND

Notre amendement vise à lancer un signal d'alarme sur la tentation de recourir à des données trop privées. Dans certaines circonstances, nous avons vu émerger des organismes privés qui prétendaient donner une information plus pertinente que le système statistique public. L'expérience n'était pas positive et il convient donc de donner au système statistique public les moyens de se procurer les données dont il a besoin avec les enquêtes qu'il organise et un recours raisonnable aux données administratives.

Benoît ROBIN

Compte tenu de nos précédentes discussions, nous soutiendrons cet amendement.

La formulation de l'avis ne nous satisfait effectivement pas totalement quant aux précautions à déployer face au recours à des sources privées.

Yvonick RENARD

J'avais cru comprendre précédemment que pour certains, le privé ne réaliserait pas des travaux scientifiques ! Cette proposition d'amendement vise à supprimer toute possibilité d'exploiter des sources qui présenteraient toutes les garanties scientifiques aux yeux du service public. Il me paraît difficile de s'interdire d'exploiter de bonnes méthodes, dans un cadre défini.

Maurice BERNADET

Il serait dommage de se priver de données, y compris privées, si elles sont de qualité. Il faudrait compléter la phrase en soulignant la nécessité d'utiliser ces données avec prudence. La formulation pourrait être : « *tout en soulignant la prudence avec laquelle les données doivent être utilisées* ».

Jean-Pierre DUPORT

Nous ne devrions effectivement pas nous priver de l'accès aux données privées lorsqu'elles sont de qualité, notamment sur les transports. Je vous propose donc de rajouter : « *en veillant à leur qualité scientifique* ».

Denis DURAND

Ce débat donne l'occasion aux membres du Cnis d'insister sur les précautions à prendre concernant les garanties scientifiques nécessaires pour l'usage de données, y compris privées. Pour rassurer Yvonick Renard, nous sommes bien conscients que le système statistique utilise déjà de nombreuses sources privées. J'attire l'attention sur le fait que l'avis porte sur des enquêtes consacrées aux ménages.

Maurice BERNADET

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre proposition car il ne s'agit pas simplement d'un problème de qualité scientifique mais de la manière d'insérer l'information conçue pour d'autres finalités dans un dispositif plus large qui se veut de service public. Les données doivent bien être utilisées avec une certaine précaution ce qui implique la qualité scientifique mais pas uniquement. Je vous propose donc de maintenir la formulation proposée plus large : « *en soulignant la prudence avec laquelle ces données doivent être utilisées* ».

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose d'insérer ces deux précisions : « *en veillant à leur qualité scientifique et en soulignant la prudence avec laquelle ces données doivent être utilisées* ».

L'amendement de Denis Durand est rejeté avec 7 voix pour, les autres participants à l'assemblée plénière votant contre. Les modifications proposées par Jean-Pierre Duport sont adoptées.

Statistiques d'entreprises

Avis n°1 : Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane). Il approuve l'orientation consistant à substituer utiliser plus largement des sources administratives ~~aux enquêtes~~ et à ~~réduire ainsi la charge statistique~~. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes annuelles de production (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution d'un répertoire purement statistique qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
- le profilage des plus grandes entreprises françaises,
- le développement de produits de diffusion adaptés à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.

Denis DURAND

Je souhaite remplacer le verbe « substituer » par « utiliser plus largement » des sources administratives.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose de mettre « utiliser plus largement » mais de garder « et à réduire ainsi la charge statistique ».

Yvonick RENARD

Dans la ligne de mon adresse au ministre à propos du registre européen des groupes de sociétés, je souhaite ajouter une mention prévoyant « la constitution d'un répertoire **national** purement statistique » en opposition avec ce qu'envisage la Commission européenne, au travers de la constitution de ce registre communautaire et non statistique.

Les modifications relatives à l'avis n°1 sont adoptées.

Avis n°7 : Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit mieux appréhender la globalisation de l'économie en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. Le Conseil ~~prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées,~~ il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :

- organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...);
- innovation ;
- économie de l'immatériel ;
- rôle des technologies de l'information et de la communication ;
- éco-entreprises et éco-activités.

Denis DURAND

Je soumetts par ailleurs un amendement pour supprimer la phrase indiquant que « le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demande qui lui sont adressées ».

Jean-Pierre DUPORT

Je défends la rédaction adoptée en bureau.

L'amendement est rejeté, avec 4 voix pour, les autres participants à l'assemblée plénière votant contre.

Statistiques régionales et locales

Avis n°3 : Les dépenses territoriales de l'État

Yves FRÉVILLE

Sur l'avis n°3, je souhaite qu'on ne parle pas des recettes des collectivités locales, puisqu'elles ne sont pas affectées, mais uniquement des dépenses. La formulation serait la suivante : « *le Cnis souhaite que les travaux ainsi engagés soient complétés par une connaissance des dépenses des collectivités locales par fonction* ». Nous connaissons très mal ce secteur.

Cet amendement est adopté.

Développement durable

Avis n°5 : Le Conseil relève l'importance de pouvoir décrire et analyser les modes de vie par rapport aux problématiques du développement durable.

Dans cet esprit, il recommande que soit explorée par le système statistique la capacité d'évaluer l'exposition des différentes catégories de ménages aux évolutions énergétiques, notamment en matière de prix, y compris leur impact sur les patrimoines, qu'il s'agisse de l'énergie utilisée pour l'habitat ou celle liée aux déplacements. Il demande que soit étudiée sous cet angle l'articulation des enquêtes Logements, Transports et Budgets de famille.

Le Conseil encourage le système statistique public à tester des moyens innovants pour recueillir l'information pertinente concernant les autres aspects d'une consommation durable.

~~*Ceci consiste à étudier le recours aux fichiers de caisse de la grande distribution, la mobilisation des informations qui pourraient être disponibles sur les tickets de caisse et les conditions d'une articulation entre panels privés et enquêtes publiques pour le suivi de certains marchés.*~~

Denis DURAND

Je soumetts au vote un amendement pour supprimer la dernière phrase car je ne pense pas qu'il soit souhaitable de rentrer autant dans le détail dans le programme à moyen terme.

François MOISAN

La consommation finale de produits et services représente plus de la moitié de la production des gaz à effet de serre. Je vous propose donc un amendement, en remplacement de la phrase supprimée par l'amendement de Denis Durand : « *ceci consiste notamment à développer l'évaluation de l'impact sur l'environnement des produits et services de consommation courante dans une logique d'analyse de cycle de vie et les moyens d'en informer de façon systématique les consommateurs* ». Cette recommandation permet de développer le recueil de données statistiques qui permet l'affichage de l'impact environnemental, de manière à informer les consommateurs.

Maurice BERNADET

Je suis hostile à cette proposition qui ne relève pas du système statistique public. Par ailleurs, le Cnis doit indiquer l'orientation à prendre mais pas les moyens à prendre : je suis favorable au retrait de la dernière phrase et à l'amendement de Denis Durand.

Jean-Pierre DUPORT

Je partage le sentiment général. La rédaction que vous proposez rappelle la loi. Or nous ne donnons pas un avis sur le projet de loi mais rédigeons le programme à moyen terme. Faut-il, pour des raisons statistiques, faire référence aux tickets de caisse et aux fichiers de la grande distribution, sachant que la loi Grenelle 2 comprendra de nouvelles obligations ?

François MOISAN

Je proposais de supprimer la référence aux tickets de caisse. En application de la loi, il me semble nécessaire de prévoir une méthode et des données permettant d'apprécier l'impact environnemental des produits notamment pour déterminer le contenu carbone. L'appareil statistique sera sollicité pour produire ces données.

Philippe CUNEO

Le Cnis ne doit pas entrer dans le détail des méthodes mais donner les grandes orientations. Je pense qu'il serait dans les attributions du Cnis d'encourager la possibilité d'exploiter ces données afin de donner aux statisticiens publics un assentiment de la société pour les pousser à négocier avec des acteurs qui ne sont pas forcément ravis de fournir des garanties sur la qualité de l'information. Nous rencontrons des difficultés avec la grande distribution quant au recueil de certaines informations : il me semble donc nécessaire que le Cnis nous pousse à aller dans cette voie avec toutes les précautions nécessaires.

Jean-Pierre DUPORT

La proposition consiste donc à maintenir la rédaction actuelle. Par prudence, j'aurais souhaité ajouter le mot « notamment ».

L'amendement de Denis Durand est adopté par 15 voix pour.

b) Amendements sur les formations**Commerce, services**

Avis n°6 : Le Conseil encourage vivement les projets d'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs agrégés « arts, spectacles et autres activités récréatives » et « associations et autres services personnels » (soit les grandes sections R et S de la NAF rev 2) par des interrogations adaptées à ces activités. Il souhaite que la possibilité d'améliorer la connaissance des autres activités associatives notamment l'enseignement, la santé et l'action sociale soit examinée. Il considère que ce développement devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'économie sociale

L'amendement proposé par Edith Archambault est adopté.

Éducation, Formation

Proposition d'un avis supplémentaire sur les trajectoires scolaires Avis n°8. Le Conseil prend note des discussions qui ont eu lieu à propos des informations recueillies par la Depp dans ses bases et ses enquêtes (nationalité, PCS...) et des décisions prises à ce propos. Il suivra avec attention la situation et les conséquences pour l'analyse des trajectoires scolaires.

Roxane SILBERMAN

J'ai été surprise à la lecture de cet avis qui porte sur l'amélioration des suivis des parcours scolaires. Cet avis ne dit rien des débats houleux qui ont eu lieu au cours de l'année à plusieurs reprises sur les informations relatives à la nationalité et au lieu de naissance, mais aussi à la PCS des parents. Supprimer ces informations n'est pas sans conséquence pour l'analyse des trajectoires scolaires. Il faudra suivre cette situation avec attention.

Jean-Pierre DUPORT

Je vous propose plutôt d'indiquer que « *le Conseil suivra également avec intérêt les suites des discussions qui ont eu lieu à propos des informations recueillies* ».

Cette modification est adoptée.

Transports, tourisme

En tant que président de la formation Tourisme, notre formation a souvent formulé des demandes auprès de la direction du Tourisme qui n'existe plus depuis le 1^{er} janvier. La réorganisation des services du tourisme se fait progressivement dans le cadre de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services. L'activité touristique, importante dans l'économie française, n'a donc même plus son nom dans un service d'une administration française. Nous adressons donc notre avis à un organisme en pleine mutation.

Jean-Pierre DUPORT

Rien ne nous interdit d'adopter des amendements. Je vous propose de remplacer la Direction du tourisme par « les services chargés du tourisme et la Banque de France ».

Je mets au vote l'ensemble des avis amendés ce jour y compris l'avis 2009.

L'avis général 2009-2013, l'avis général des formations et l'avis 2009 sont adoptés à l'unanimité, moins 7 abstentions.

Je tiens à remercier le secrétariat général du Cnis, Philippe Cuneo et Françoise Dussert. J'ai eu plaisir de travailler avec eux et avec vous tous pour élaborer ce programme à moyen terme.